

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

Séance du 26 février 2019

Le 26 février 2019 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Philippe AMY ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Christine CAPDEVILLE ; Maurice CAPEL ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Bruno FOTI ; Julie GABRIEL ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Magali GIOVANNANGELI ; Danièle GIRAUD ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Jean-Marie LEONARDIS ; Jeannine LEVASSEUR ; Hélène LUNETTA ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Pierre MINGAUD ; Véronique MIQUELLY ; Geneviève MORFIN ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Patrick PIN ; Christine PRETOT ; Raymond ROCCHIA ; Alain ROUSSET ; Vincent RUSCONI ; Giovanni SCHIPANI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

Bernard DESTROST représenté par Gérard GAZAY
Michel LAN représenté par Sylvia BARTHELEMY
Serge PEROTTINO représenté par Madeleine VAICBOURDT
Daniel FONTAINE représenté par Magali GIOVANNANGELI
Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI représentée par Giovanni SCHIPANI
Monique RAVEL représentée par Maurice CAPEL
Mohammed SALEM représenté par Alain ROUSSET
Sylvia DERAÏ GIMBERT représentée par Pierre COULOMB
France LEROY représentée par Danielle MENET
Pascal AGOSTINI représenté par Philippe AMY
David MASCARELLI représenté par Véronique MIQUELLY
Laurent COLOMBANI représenté par Alain GREGOIRE

Etaient absents :

Patrick ARNOUX
Stéphanie HARKANE
Christiane PETETIN

CT4/260219/14

Sur le rapport de Sylvia BARTHELEMY

Approbation du principe de la création d'un Bureau de cinéma en Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Le Pays d'Aubagne et de l'Etoile peut s'enorgueillir de posséder un patrimoine et une légitimité historiques dans l'histoire du cinéma. Avec ses films, Marcel Pagnol a fait voyager nos paysages, les rues de nos villages, ses femmes et ses hommes dans l'espace et dans le temps. Mieux, son œuvre cinématographique devenue intemporelle et universelle, a permis à la Provence d'accéder à un niveau de notoriété international, à tel point que ses images et ses personnages sont devenus de véritables icônes représentatives de l'art de vivre et de la culture provençales. Aujourd'hui si la Provence est devenue une marque, Marcel Pagnol en aura été l'un des maîtres d'ouvrage.

Lors de sa séance du 28 juin 2018, la Métropole a identifié la filière Cinéma et Audiovisuel comme une filière stratégique dans le cadre de son Agenda du développement économique. Le Pays d'Aubagne et de l'Etoile a décidé de s'inscrire dans cette démarche métropolitaine en créant un Bureau du cinéma qui aura pour vocation d'accueillir tous types de tournages sur le territoire de nos douze communes : longs métrages, courts métrages, documentaires, séries TV, Clips vidéo, publicité, etc.

Le Territoire dispose également d'un atout de premier ordre avec la présence du SATIS qui forme des étudiant(e)s aux métiers de l'image et du son. Il convient donc d'associer cet établissement universitaire à cette démarche puisqu'il nous permet de conforter notre offre auprès des professionnels de la filière en termes de ressources humaines, voire matérielles, tout en favorisant le rapprochement des étudiant(e)s avec leur futur univers professionnel.

Le bureau d'accueil des tournages sera animé par un agent du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile actuellement sous convention de mise à disposition de l'Office de tourisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Le Bureau du cinéma proposera les services suivants :

- Assistance et conseil depuis les pré-repérages et repérages de sites et décors naturels, jusqu'à l'obtention des autorisations de tournage,
- Accompagnement au recrutement de techniciens locaux et stagiaires, ainsi qu'à l'organisation de castings locaux de comédiens, figurants et silhouettes,
- Conseil et soutien logistique en matière d'hébergement, de restauration et de transport,
- Aide à la recherche de prestataires (commerçants, artisans et entreprises locales),
- Information auprès des riverains et commerçants sur l'organisation de tournage et auprès de la population au travers des médias locaux,
- Suivi des tournages et coordination de l'ensemble des acteurs mobilisés sur les projets,
- Assistance pour l'organisation des avant-premières lors de la sortie de films tournés sur le Territoire,
- Promotion du Territoire et participation aux salons et festivals.

Ce bureau d'accueil des tournages se dotera d'une banque d'images de décors constituée de photos, voire de films donnant à voir les différents types de paysages naturels, les rues, places et maisons des villages, bâtiments industriels et artisanaux d'hier et d'aujourd'hui.

Le Bureau du cinéma du Pays d'Aubagne et de l'Etoile aura également pour mission de mener à bien tout projet touristique et culturel lié à l'histoire cinématographique du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

La création de ce nouvel outil permet d'inscrire notre Territoire dans la dynamique d'une filière porteuse de retombées économiques et touristiques dans les secteurs de l'hébergement, de la restauration, les commerces de proximité, les artisans, les professionnels de la filière audiovisuelle, etc. Le Territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence arrive en seconde position derrière Paris pour ce qui est du nombre de jours de tournages, avec des retombées économiques estimées à 60 millions d'euros en 2017. En étoffant quantitativement et qualitativement l'offre métropolitaine avec nos douze communes, leurs richesses naturelles, paysagères et patrimoniales, nous contribuerons à renforcer la position de la Métropole Aix-Marseille-Provence vis-à-vis des professionnels de la filière.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire d'approuver la délibération ci-après :

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20190301-CT4-260219-14- DE Date de télétransmission : 05/03/2019 Date de réception préfecture : 05/03/2019
--

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 129-260-16-CM du Conseil de Métropole du 28 avril 2016 portant délégation au Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile de la promotion et la valorisation touristique du territoire, impulsion et participation active au sein de l'OTI du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ;
- La délibération n° TVP 001-2841/17/CM du Conseil de Métropole du 19 octobre 2017 portant sur les orientations de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur les compétences liées au tourisme ;
- La délibération n° ECO 003-4137/18/CM du Conseil de Métropole du 28 juin 2018 portant approbation du principe d'une intervention métropolitaine en matière de soutien aux œuvres audiovisuelles et cinématographiques.

Où le rapport ci-dessus,**Après en avoir délibéré,****DECIDE****Article unique :**

De créer un Bureau du cinéma intégré au sein de l'Office Intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190301-CT4-260219-14-
DE
Date de télétransmission : 05/03/2019
Date de réception préfecture : 05/03/2019

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190301-CT4-260219-14-
DE
Date de télétransmission : 05/03/2019
Date de réception préfecture : 05/03/2019